



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

À compléter puis à déposer ou renvoyer pour le 26 mars 2024

Centre Administratif – Les 7 Étoiles d'Enghien, Avenue Reine Astrid, 18b
7850 Enghien (**envoi postal ou dépôt**)

Bibliothèque : Rue d'Hérinnes, 17 (**uniquement dépôt**)

Accueil du Nautisport : Pavé de Soignies, 36 (**uniquement dépôt**)

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les "7 Étoiles d'Enghien" sont l'occasion idéale de célébrer les acteurs actifs sur le territoire qui contribuent à la renommée, à l'attractivité, à la cohésion sociale et au développement de notre communauté.

Nous vous encourageons à compléter le formulaire ci-dessous, pour le 26 mars 2024, afin de soumettre votre candidature ou celle d'une personne remarquable de votre entourage au sein de 7 catégories de prix : le sport - la culture - le social - l'entrepreneuriat - le commerce - l'environnement - le volontariat.

Nous attendons avec impatience vos candidatures et propositions de candidats. D'avance merci pour votre collaboration et participation.

Les organisateurs.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse 7*@enghien-edingen.be ou par téléphone au 02 397 08 31 ou 33, ou consulter le site de la Ville d'Enghien : www.enghien-edingen.be

Vos données seront traitées dans le respect du RGPD et exclusivement dans l'objectif de valider la candidature proposée. Les services de l'administration pourraient vous recontacter afin d'obtenir davantage d'information.

CATÉGORIE

Dans quelle catégorie je suis candidat ou propose un candidat aux « 7 étoiles d'Enghien »

une seule case à cocher

- Étoile volontaire
- Étoile environnementale
- Étoile sociale
- Étoile culturelle
- Étoile entrepreneuriale
- Étoile commerciale
- Étoile sportive

Étoile volontaire : récompense les actions bénévoles d'un.e citoyen.ne, d'une association en faveur d'autres citoyen.ne.s, de la collectivité ou de ses composantes.

Étoile environnementale : récompense les actions d'un.e citoyen.ne, d'une association ou d'une entreprise, d'un agriculteur, qui s'illustre par son impact positif sur l'environnement (énergie, climat, biodiversité, alimentation, eau, déchets, circuits courts et sensibilisation).

Étoile sociale : récompense l'entreprise ou l'association qui mène activement une/des actions bienveillantes permettant à des personnes en difficulté de vivre dignement et d'améliorer leur bien-être.

Étoile culturelle : met en exergue un.e artiste (professionnel.le ou amateur.trice) quelle que soit sa pratique artistique (théâtre, arts plastiques, cinéma, littérature, BD, etc...) pour la qualité reconnue de son travail artistique ou une personne, un collectif, une association qui soutient ou met en œuvre des projets à vocation culturelle, socioculturelle ou artistique au profit de la collectivité.

Étoile entrepreneuriale : récompense un.e entrepreneur.euse, une entreprise qui s'illustre par la qualité de son produit/service, son modèle de développement, l'exemplarité de son management, la qualité et le nombre d'emplois créés, l'impact positif sur l'économie locale, l'innovation, l'intégration des préoccupations du développement durable dans sa stratégie.

Étoile commerciale : récompense le.la commerçant.e ou le commerce qui s'illustre par son dynamisme, l'originalité de son concept, la qualité de son offre, le service à la clientèle, la qualité de sa vitrine et de sa façade commerciales, l'accueil du client...

Étoile sportive : récompense une personne, une association, un club, une école, une institution, un groupement de personnes qui par ses actions et projets fait la promotion du « sport pour tous ».

Merci de compléter en MAJUSCULES**COORDONNÉES DU CANDIDAT**

Nom + Prénom :

Et/ou Nom du Club, Association, Commerce, Entreprise :

Téléphone / GSM :

e-mail :

Rue, N°, Bte :

Code postal + Localité :

Merci de compléter en MAJUSCULES

MES COORDONNEES DE CITOYEN AYANT PROPOSE UN CANDIDAT :

Nom du proposant :

Prénom :

Téléphone / GSM :

e-mail :

PROCEDURE DE SELECTION :

Un comité de sélection analysera chaque candidature reçue pour vérifier leur recevabilité.

Ensuite, dans chaque catégorie, les lauréats seront désignés à l'issue d'un vote du public et d'un vote d'un jury pluridisciplinaire composé de citoyens et acteurs enghiennois.

JE VALIDE LE FORMULAIRE :

En tant que candidat, en signant le présent formulaire, je confirme ma candidature et déclare que les faits présentés dans le présent formulaire sont véridiques.

En cas de sélection, je m'engage à participer à la cérémonie de remise des 7 étoiles d'Enghien (la deuxième quinzaine de juin – date à déterminer).

En tant que citoyen proposant un candidat, je déclare que les faits présentés dans le présent formulaire sont véridiques. Je comprends que tout candidat proposé aura le choix d'accepter ou de refuser sa candidature aux "7 Etoiles d'Enghien".

Fait à, _____ le _____

Prénom : _____

Nom : _____

Signature :





Règlement pour l'organisation et la sélection des candidats

Approuvé par les membres du Conseil communal, en sa séance du 23 février 2024.

Article 1er - Généralités

§1. LES 7 ÉTOILES D'ENGHIE, dont la première édition aura lieu en 2024, est un événement bisannuel visant à honorer 7 personnes physiques et/ou morales qui se sont distinguées au cours des 2 années précédentes dans 7 catégories distinctes, et dont les actions ont eu un impact positif sur la Ville d'Enghien et sa communauté en termes de renommée, d'attractivité, de cohésion sociale, de développement, d'amélioration des conditions de vie et de bien-être.

§2. Pour la première édition de 2024, les 4 années précédentes sont prises en considération (2020-2021-2022-2023) pour la désignation des candidats et de leurs actions.

§3. Après une procédure de sélection, chaque lauréat sera mis à l'honneur lors d'une cérémonie publique de remise de prix.

Article 2 - Définitions des catégories de prix

§4. Les 7 catégories sont les suivantes :

- 1) L'Étoile volontaire : récompense les actions bénévoles d'un.e citoyen.ne, d'une association en faveur d'autres citoyen.ne.s, de la collectivité ou de ses composantes.
- 2) L'Étoile environnementale : récompense les actions d'un.e citoyen.ne, d'une association ou d'une entreprise, d'un agriculteur, qui s'illustre par son impact positif sur l'environnement (énergie, climat, biodiversité, alimentation, eau, déchets, circuits courts et sensibilisation).
- 3) L'Étoile sociale : récompense l'entreprise ou l'association qui mène activement une/des actions bienveillantes permettant à des personnes en difficultés de vivre dignement et d'améliorer leur bien-être.
- 4) L'Étoile culturelle : Met en exergue un.e artiste (professionnel.le ou amateur.trice) quelle que soit sa pratique artistique (théâtre, arts plastiques, cinéma, littérature, BD, etc..) pour la qualité reconnue de son travail artistique ou une personne, un collectif, une association qui soutient ou met en œuvre des projets à vocation culturelle, socioculturelle ou artistique au profit de la collectivité.

- 5) L'Étoile entrepreneuriale : Récompense un.e entrepreneur.euse, une entreprise qui s'illustre par la qualité de son produit/service, son modèle de développement, l'exemplarité de son management, la qualité et le nombre d'emplois créés, l'impact positif sur l'économie locale, l'innovation, l'intégration des préoccupations du développement durable dans sa stratégie.
- 6) L'Étoile commerciale : Récompense le.la commerçant.e ou le commerce qui s'illustre par son dynamisme, l'originalité de son concept, la qualité de son offre, le service à la clientèle, la qualité de sa vitrine et de sa façade commerciales, l'accueil du client...
- 7) L'Étoile sportive : récompense une personne, une association, un club, une école, une institution, un groupement de personnes qui par ses actions et projets fait la promotion du « sport pour tous ».

§5. Un seul prix sera remis par catégorie.

Article 3 – Candidatures

§6. Tout citoyen, qu'il soit ou non domicilié à Enghien, peut présenter sa candidature aux 7 ÉTOILES D'ENGHIEN, pour autant que celle-ci soit justifiée en regard du §1 du présent règlement.

§7. La candidature est introduite exclusivement au moyen du formulaire officiel de la Ville d'Enghien. Ce formulaire sera disponible en mode électronique sur le site web de la Ville d'Enghien, mais aussi en format papier au centre administratif, à la bibliothèque communale et au centre sportif Nautisport.

§8. La candidature de toute personne, équipe, initiative ou association ayant un lien juridique et financier avec la Ville d'Enghien sera irrecevable.

§9. L'acte de candidature doit être remis à l'Administration communale **avant le 26 mars 2024 à minuit, via le formulaire de candidature officiel** disponible :

- sur le site www.enghien.be (formulaire interactif à compléter) ;
- au centre administratif, à la bibliothèque communale et au centre sportif Nautisport où il pourra également être déposé une fois complété.

Seuls les formulaires conformes seront pris en considération.

Article 4 – Le Comité de sélection et la validité des candidatures

§10. Le comité de sélection est constitué des membres du personnel de l'Administration communale et des entités consolidées (Centre sportif Nautisport, Centre culturel, Agence de Développement Local). Il est chargé de réceptionner et de contrôler la validité des candidatures en s'assurant de leur caractère volontaire. Il est en outre chargé des modalités pratiques d'organisation des 7 ÉTOILES D'ENGHIEN.

§11. Le comité de sélection remet ensuite les candidatures validées à un jury externe pour la sélection des lauréats et prépare les modalités de vote par le public.

§12. En cas de candidature irrégulière, le Comité notifie la non-acceptation aux citoyens ayant appuyé celle-ci, par courrier.

Article 5 – Le Jury externe et le vote du public

§13. Le jury externe est composé de personnalités « expertes » dans au moins une des sept catégories reprises à l'article 2. Il désigne en son sein un Président. Deux membres du Comité de sélection accompagnent le jury mais n'ont aucun droit de vote. Les élus locaux ne siègent pas au sein du jury.

§14. Le jury se réunit au moins une fois pour prendre connaissance des candidatures et pour désigner les lauréats. Il délibère à la majorité absolue (au moins la moitié des voix plus une). En cas d'ex-aequo, la voix du Président est prépondérante. À la majorité des membres du jury, il peut être décidé de passer au scrutin secret.

§15. Le jury siège à huis clos.

§16. Les citoyens sont invités, pour chaque catégorie, à exprimer leurs choix soit, par un vote en ligne sur le site web de la Ville d'Enghien (www.enghien.be), soit par un vote papier exprimé sur les formulaires mis à disposition au centre administratif, à la bibliothèque communale, au centre culturel et au centre sportif Nautisport.

§17. Pour chaque catégorie, le vote du jury et le vote du public comptent pour 50% des points chacun. En cas d'ex-aequo, la voix du Président du jury est prépondérante.

§18. Le lauréat est celui qui obtient le plus de points dans sa catégorie. Les noms des lauréats sont déposés dans une enveloppe fermée et cachetée qui sera ouverte lors de la Cérémonie de remise des prix.

§19. Les membres du jury prestent à titre gratuit. Toutefois, ils sont invités à la cérémonie de remise des prix.

Article 5 – Cérémonie et remise des prix

§20. Tous les nominés sont invités à participer accompagnés à la Cérémonie de remise des prix des 7 ÉTOILES D'ENGHIEN qui se déroule la deuxième quinzaine de juin.

§21. Les lauréats reçoivent d'une part, un diplôme et d'autre part un cadeau souvenir. En cas d'absence d'un lauréat, le prix est remis à son représentant. En cas d'absence de ce dernier, le prix sera remis au lauréat ultérieurement et en main propre.

Article 6 – Disposition complémentaires

§22. L'organisation des 7 ÉTOILES D'ENGHIEN ne s'inscrit dans aucune disposition réglementaire. Il n'est donc pas instauré de droit de recours et de contestation.